

494686-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Combustibles à base de bois – FOURNITURE DE PRODUITS BIOMASSE POUR LES INSTALLATIONS DE COGÉNÉRATION DE LA CHAUFFERIE CENTRALE DU SART-TILMAN (B10)
OJ S 136/2026 17/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire - Avis de changement
Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Université de Liège

Adresse électronique: marches@uliege.be

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur: Enseignement

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: FOURNITURE DE PRODUITS BIOMASSE POUR LES INSTALLATIONS DE COGÉNÉRATION DE LA CHAUFFERIE CENTRALE DU SART-TILMAN (B10)

Description: Le présent marché porte sur la livraison de biomasse sous forme de "pellets" pendant un an jour pour jour, commençant à la date de la première livraison. La quantité présumée de pellets à livrer sur 12 mois correspond approximativement à 64 000 MWh PCS. Cette quantité est donnée à titre indicatif, d'éventuels arrêts pour cause de problèmes techniques ou toute autre cause étant imprévisibles. Les livraisons commenceront le 15 novembre 2026 (fin du contrat en cours le 14 novembre 2026). Une interruption de fonctionnement est prévue aux mois de juin à août pour l'entretien (12 semaines d'arrêt sont incluses dans le planning estimatif.) Ce marché est conclu pour une durée de 12 mois. Les associations momentanées de producteurs sont autorisées. Il est à noter que tous les membres de l'association momentanée doivent respecter individuellement le droit d'accès et la sélection qualitative. Application de la directive 2023/2413 – RED III (Directive 2023/2413 /UE) – durabilité de l'origine de la biomasse. Lors de la création du système ETS (Emission Trading System), système européen d'échange des quotas de CO2 auquel la chaufferie centrale du Sart Tilman est soumise, les émissions liées à la biomasse ont été considérées comme nulles et ces émissions ne nécessitaient dès lors pas de restitution annuelle de quotas. Cette logique a changé en 2023 avec la Directive 2023/2413 (RED III qui modifie le traitement de la biomasse dans le cadre de l'ETS (Emission Trading System). Par conséquent, les émissions liées à un flux de biomasse seront par défaut considérées comme fossiles, et l'ULiège ne sera exemptée de restituer des quotas que si et seulement si l'installation démontre que les critères de durabilité liés à l'origine et les critères d'économies de gaz à effet de serres tels que définis à l'article 29 (paragraphe 2 à 7 et paragraphe 10) de la Directive 2023/2413 (RED III) sont respectés ou lorsque ces critères ne s'appliquent pas à la biomasse en question. Pour ce faire, en remettant prix pour le présent marché, le soumissionnaire s'engage à délivrer des pellets certifiés selon un Schéma Volontaire reconnu par la Commission européenne dans le cadre de RED III et faire en sorte que le facteur d'émission total (incluant le transport) soit inférieur à 30 kg CO2/MWh.

Identifiant de la procédure: 74d09961-8477-44ae-a5bd-5dd7a98f574b

Identifiant interne: PPP005-1424/6521/2649F - AC

Type de procédure: Ouverte
La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures
Nomenclature principale (cpv): 09111400 Combustibles à base de bois

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Pays: Belgique

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Pays: Belgique

2.1.3. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 3 827 692,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:
Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: FOURNITURE DE PRODUITS BIOMASSE POUR LES INSTALLATIONS DE COGÉNÉRATION DE LA CHAUFFERIE CENTRALE DU SART-TILMAN (B10)

Description: Le présent marché porte sur la livraison de biomasse sous forme de "pellets" pendant un an jour pour jour, commençant à la date de la première livraison. La quantité présumée de pellets à livrer sur 12 mois correspond approximativement à 64 000 MWh PCS. Cette quantité est donnée à titre indicatif, d'éventuels arrêts pour cause de problèmes techniques ou toute autre cause étant imprévisibles. Les livraisons commenceront le 15 novembre 2026 (fin du contrat en cours le 14 novembre 2026). Une interruption de fonctionnement est prévue aux mois de juin à août pour l'entretien (12 semaines d'arrêt sont incluses dans le planning estimatif.) Ce marché est conclu pour une durée de 12 mois. Les associations momentanées de producteurs sont autorisées. Il est à noter que tous les membres de l'association momentanée doivent respecter individuellement le droit d'accès et la sélection qualitative. Application de la directive 2023/2413 – RED III (Directive 2023/2413 /UE) – durabilité de l'origine de la biomasse. Lors de la création du système ETS (Emission Trading System), système européen d'échange des quotas de CO2 auquel la chaufferie centrale du Sart Tilman est soumise, les émissions liées à la biomasse ont été considérées comme nulles et ces émissions ne nécessitaient dès lors pas de restitution annuelle de quotas. Cette logique a changé en 2023 avec la Directive 2023/2413 (RED III qui modifie le traitement de la biomasse dans le cadre de l'ETS (Emission Trading System). Par conséquent, les émissions liées à un flux de biomasse seront par défaut considérées comme fossiles, et l'ULiège ne sera exemptée de restituer des quotas que si et seulement si l'installation démontre que les critères de durabilité liés à l'origine et les critères d'économies de gaz à effet de serres tels que définis à l'article 29 (paragraphe 2 à 7 et paragraphe 10) de la Directive 2023/2413 (RED III) sont respectés ou lorsque ces critères ne s'appliquent pas à la

biomasse en question. Pour ce faire, en remettant prix pour le présent marché, le soumissionnaire s'engage à délivrer des pellets certifiés selon un Schéma Volontaire reconnu par la Commission européenne dans le cadre de RED III et faire en sorte que le facteur d'émission total (incluant le transport) soit inférieur à 30 kg CO₂/MWh.

Identifiant interne: 2649F - AC_1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 09111400 Combustibles à base de bois

Nomenclature complémentaire (cpv): 18611000 Pelleterie

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: Allée de la Cense Rouge, 69

Ville: Liège

Code postal: 4000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: Chaufferie centrale (B10)

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 15/11/2026

Date de fin de durée: 14/11/2027

5.1.5. Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre: 3 827 692,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Informations complémentaires: L'ampleur maximale des commandes ne dépassera en aucun cas 72.000 MWh PCS.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Mesures pour garantir la qualité

Description du critère de sélection: En plus du DUME, une note explicative des ressources logistiques reprenant les mesures employées par le fournisseur pour s'assurer de la qualité et des moyens de livraison, ainsi que l'équipement technique dont le soumissionnaire disposera pour réaliser le marché. Niveau(x) minimal(aux): Cette note contiendra de plus, obligatoirement, la preuve ou une attestation sur l'honneur que le soumissionnaire dispose : - De véhicules souffleurs équipés de turbines de soufflage permettant de remplir les silos décrits dans l'annexe à ce cahier spécial des charges ; - De véhicules pouvant contenir un minimum de 25 tonnes de pellets ; - D'une flotte de véhicules suffisante permettant d'assurer la fourniture d'au moins 100 tonnes par jour en 4 livraisons maximum (4*25 tonnes ou 3*35 tonnes par exemple); - D'un système assurant que la cargaison ne contient pas de particules métalliques et il en décrit le fonctionnement. Le soumissionnaire indique si les ressources

logistiques décrites ci-dessus sont sa propriété ou s'il recourt à un sous-traitant auquel cas le nom de la société et les coordonnées d'une personne de contact sont indiqués dans la note explicative.

Critère: Mesures pour garantir la qualité

Description du critère de sélection: En plus du DUME, une attestation reprenant les moyens de traçabilité des fournitures. Niveau(x) minimal(aux): Le fournisseur doit prouver qu'il a une traçabilité logistique des lots de livraison, depuis l'exploitation de la ressource (= matière première) jusqu'à la réception du combustible par l'ULiège, afin de mettre en évidence d'éventuels problèmes de combustion en relation avec des problèmes de production ou de distribution des pellets. Plus précisément, le soumissionnaire doit assurer un suivi régulier de sa filière production, concernant entre autres : - La matière première : type, composition, origine, et certification éventuelle pour chaque matière première utilisée ; - La logistique jusqu'au site de production : moyens de transport et stockage ; - Si différentes qualités de pellets produites, les moyens logistiques assurant que les productions ne sont pas mélangées dans le processus de production ; - Les différentes étapes du procédé de fabrication (broyage, tamisage, séchage, granulation, stockages des pellets, etc.). Il est rappelé aux soumissionnaires que le combustible livré doit respecter intégralement la note "Certification des sites de production d'électricité verte : caractérisation des intrants biomasse" de la CWaPE (voir annexe 3). Le fournisseur s'engage à réaliser les audits nécessaires, à fournir tous les documents requis et à en supporter intégralement les frais, réputés faire partie de son offre. Le soumissionnaire remet un audit ou un certificat attestant que les pellets fournis disposent de critères de durabilités conformément à un Schéma Volontaire reconnu par la Commission européenne dans le cadre de la directive 2023/2413 RED III. Les soumissionnaires souhaitant répondre au présent marché avec fourniture certifiée EN plus A1 ou EN plus A2 (ou certification équivalente basée sur la norme EN ISO 17225-2) peuvent remettre le certificat, en plus de celui exigé dans RED III ci-dessus, pour justifier de la traçabilité des lots de production.

Critère: Mesures pour garantir la qualité

Description du critère de sélection: En plus du DUME, le calcul du coefficient CO₂ d'un MWh de pellets (en kg CO₂ / MWhp), sera communiqué sur une page A4. Ce calcul peut être certifié par un organisme agréé reconnu par la Belgique, ou dans le cas contraire, le soumissionnaire annexera toutes les pièces justificatives nécessaires afin de référencer les données ou les procédures utilisées pour le calcul du coefficient. Niveau(x) minimal(aux): Ce document reprendra toutes les informations nécessaires au calcul de ce coefficient, entre autres les paramètres suivants : - Matières premières : types, origines, transport jusqu'au site de production (type, nombre de km, etc.) - Production du pellet : rendements, consommations d'électricité pour la production, consommations d'énergie primaire pour la production, consommations de chaleur pour le séchage, etc. - Transport du produit du site de production au site de consommation : transport international, transport intérieur. Seuls les soumissionnaires dont le résultat du calcul est inférieur ou égal à 30 kg CO₂ /MWhp peuvent remettre prix.

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: * Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique.

Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Critère économique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 95

Critère:

Type: Qualité

Description: Critère environnemental

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1424/O5/2026>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 01/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Conseil d'Etat

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CESAME - Service Achats - Marchés publics

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Conseil d'Etat
Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CESAME - Service Achats - Marchés publics

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Université de Liège
Numéro d'enregistrement: ULiège
Adresse postale: Boulevard de Colonster 2 - Quartier Village 3 - Bâtiment B9
Ville: Liège
Code postal: 4000
Subdivision pays (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Pays: Belgique
Adresse électronique: marches@uliege.be
Téléphone: +32 43663224
Adresse internet: <http://www.uliege.be/>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: CESAME - Service Achats - Marchés publics
Numéro d'enregistrement: CESAME
Adresse postale: Quartier Village 3 (Bât.B9), Boulevard de Colonster, 2
Ville: Liège
Code postal: 4000
Subdivision pays (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Pays: Belgique
Adresse électronique: marches@uliege.be
Téléphone: +32 43663224
Adresse internet: <http://www.uliege.be/>

Rôles de cette organisation:

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat
Numéro d'enregistrement: BE 0931.814.266
Adresse postale: Rue de la science 33
Ville: BRUXELLES
Code postal: 1040
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Adresse électronique: info@conseildetat.be
Téléphone: +32 22349611
Adresse internet: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0004

Nom officiel: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Numéro d'enregistrement: BE 0475.480.736

Ville: Antwerpen / Anvers

Code postal: 2000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Pays: Belgique

Adresse électronique: info@3p.eu

Téléphone: +32 3 294 30 51

Rôles de cette organisation:

Prestataire de services de passation de marché

8.1. ORG-0005

Nom officiel: FPS Policy and Support

Numéro d'enregistrement: BE 0671.516.647

Ville: Brussels

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: e.proc@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Rôles de cette organisation:

TED eSender

10. Changement

Version de l'avis antérieur à modifier

:

c49f4a0c-f32c-4ba9-8fdd-48e79e4d0c01-01

Principale raison du changement

:

Mise à jour d'informations

Description

:

Erreur liée à la valeur maximale de l'accord-cadre PROCEDURE - 2.1.3 Valeur, il est fait mention d'un montant de 3827692€ 5.1.5 Valeur, il est fait mention d'un montant de 3827692€ Il s'agit d'une erreur car la mention correct pour la valeur maximale du marché est celle reprise au point 5.1.6 "informations complémentaires : l'ampleur maximale des commandes ne dépassera en aucun cas 72.000 MWh PCS. La valeur maximale n'est donc pas un montant mais un volume. Le montant est erroné.

10.1. Changement

Identifiant de la section: PROCEDURE

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: ee69a747-961e-43e7-aadc-638c15fa33df - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 15/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 15/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 494686-2026

Numéro de publication au JO S: 136/2026

Date de publication: 17/07/2026